

PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

1960

CENTRE FRANÇAIS D'ETUDE DE LA POPULATION  
ET DE L'ENFANT  
15, rue de la Harpe - Médecine  
75270 PARIS CEDEX 06  
Tél. : (1) 46 33 99 41

Recensement général de la population

x

xx xx

Programme proposé  
au Fonds d'Aide et de Coopération

PROGRAMME PROPOSE AU FONDS D'AIDE ET DE COOPERATION  
POUR 1960

Recensement général de la population

I - BUT ET JUSTIFICATION DE L'OPERATION

A - DEFINITION DE L'OPERATION :

L'opération projetée a pour objet le recensement général de la population de la République Centrafricaine selon un système adapté de fiches individuelles regroupant des renseignements d'ordre administratif, social, économique... dans le but de constituer un sommier général de la population qui pourra servir de matrice d'Etat-Civil et de base aux enquêtes statistiques nécessaires à l'orientation de la politique de développement du pays.

En effet, l'ancien système traditionnel de recensement utilisant comme instrument principal le "cahier de recensement de village" mis à jour à intervalles irréguliers n'est pas adapté aux tâches de l'Administration d'un pays qui se veut moderne, démocratique et à la recherche du progrès économique.

Cependant, mis à part quelques tentatives isolées de recensement rationnel faites par certains Chefs de circonscription, de leur propre initiative, aucun recensement exhaustif de la population n'avait été entrepris avant 1959, à l'échelon national, sur le Territoire de la République Centrafricaine.

En 1959, avec l'Aide du F.I.D.E.S. et sous l'impulsion du Bureau d'Etudes du Plan a été conçu et mis en route un recensement général de la population.

La méthode a été mise au point et le travail entrepris dans un certain nombre de districts pilotes (voir carte en annexe).

La présente demande de crédits a donc pour objet la poursuite de cette opération commencée avec l'aide du F.I.D.E.S.

## B - OBJECTIFS DE L'OPERATION.

1/- Création d'un sommier général de la population qui servira dans une certaine mesure de matrice d'Etat-Civil.

L'opération apparaît, vue sous cet angle, comme une vaste entreprise d'Etat-Civil à l'échelon national. En effet dans un pays où les déclarations spontanées à l'Etat-Civil (naissances décès, mariages...) sont encore sporadiques, malgré les efforts faits en ce sens par l'Administration où le personnel qualifié manque pour équiper un nombre suffisant les Centre d'Etat-Civil, le recensement généralisé et modernisé peut tenir lieu de matrice valable d'Etat-Civil, dont la nécessité devient de plus en plus impérieuse (en particulier pour l'application des Lois sociales).

2/- Inventaire systématique du potentiel humain.

A défaut de richesses minières considérables et de possibilités industrielles, la République Centrafricaine restera encore longtemps un pays agricole. Mais le développement de l'Agriculture, s'il est fonction du sol, du climat et des techniques utilisées, dépend surtout du potentiel humain disponible. La connaissance de ce potentiel : importance de la population, taux d'accroissement, répartition, structure, est indispensable à l'établissement d'un Plan d'utilisation rationnelle du capital travail.

Le recensement, accompagné et suivi par des enquêtes démographiques, sociologiques, économiques, constituera la base de cette connaissance.

3/- Etablissement d'un rôle nominatif de contribution.

Dans ~~un~~<sup>le</sup> domaine, ~~celui~~ des impôts, le recensement général de la population permettra un progrès essentiel : celui de la transformation des rôles numériques en rôles nominatifs, qui, seuls permettront de rendre efficace la législation

en vigueur qui jusqu'à présent est restée inopérante pour contraindre les contribuables récalcitrants. Seuls également des rôles nominatifs rendront possible la personnalisation de l'impôt que la politique sociale poursuivie par le Gouvernement rend inévitable.

5 - Participation aux opérations internationales de 1960.

L'O.N.U. demande à toutes les nations de procéder à partir de 1960 à un inventaire aussi exact que possible de leur population. Ce sera, pour la République Centrafricaine, l'heureuse occasion de s'aligner sur ces recommandations.

6 - ENVIRONNEMENT POLITIQUE, OPPORTUNITE DE L'OPERATION.

Un des objectifs principaux de la politique inaugurée par le Gouvernement de la République Centrafricaine est la transformation des structures administratives de base dans le sens d'une démocratisation réelle <sup>et d'une</sup> décentralisation de l'Administration. C'est ainsi que doivent naître au début de l'année 1960 les "collectivités rurales" échelon administratif de base original qui représentent la solution apportée par la République Centrafricaine au difficile problème communal en milieu rural africain.

Le Gouvernement attache un grand prix à la réussite de cette expérience qui sera sans doute pour la paysan centrafricain la concrétisation de la transformation politique du pays.

Or, il est certain que l'existence d'un recensement général et rationnel de la population sera particulièrement utile pour le démarrage de ces nouvelles institutions.

Ceci démontre l'opportunité politique, ainsi que l'urgence de cette opération de recensement qui doit permettre au Gouvernement centrafricain de réaliser ses nouvelles et légitimes ambitions.

x

x x

## II - DESCRIPTION DE L'OPERATION

### A - LA TECHNIQUE DE L'OPERATION.

#### I - La méthode :

Repose sur l'interrogation des habitants par les Agents recenseurs selon un questionnaire-type. Cependant les renseignements fournis doivent être contrôlés et confrontés avec les observations directes des Agents.

Les renseignements, (les fiches de recensement) sont ensuite groupés puis dépouillés selon des techniques appropriées (voir le "manuel de l'Agent recenseur joint en annexe).

#### 2 - Le personnel :

Deux solutions peuvent être retenues et doivent en fait être combinées.

a) Recrutement d'Agents recenseurs parmi les jeunes gens ayant le C.E.P. et formation tant au Chef-Lieu sous la forme d'un stage que sur le terrain sous la direction du Chef de district.

b) mobilisation de certain personnel administratif (enseignement public et privé; moniteurs d'Agriculture...) et utilisation des secrétaires de Chefs de canton préexistants.

Le problème se posera sans doute de façon originale dans chaque district et il appartient au Chef de district de le résoudre avec l'aide :

- de moyens financiers (primes aux formationnaires auxquels on demande un surcroît de travail);

- de moyens coercitifs le cas échéant (à éviter dans la mesure du possible).

#### 3 - Le matériel :

Fiches individuelles, de ménage, de villages... (voir -en annexe) sont conçues et réalisées par le Bureau Central et -diffusées dans les circonscriptions.

### B - LES MODALITES D'EXECUTION DE L'OPERATION.

Deux conceptions se présentent :

I - Le recensement modernisé peut être laissé à la charge des Chefs de circonscription pour lesquels il constitue d'ailleurs une tâche traditionnelle mais qui prendrait une ampleur nouvelle.

.../...

Cette conception ne peut être retenue pour les raisons suivantes :

- Les Chefs de circonscription sont déjà surchargés de travail en cette période de transformation des institutions du pays;
- Ils n'apportent pas tous le même intérêt aux questions démographiques;
- Le recensement n'aurait plus le caractère synchronisé, uniformisé et national que l'on cherche à lui donner.

2 - Le recensement est pris en charge et réalisé par des équipes encadrées par des Attachés de la Statistique et dont le système de travail s'aligne sur celui des équipes du S.G.H.M.P.

Cette méthode est aussi à écarter pour les raisons suivantes:

- Elle est beaucoup trop onéreuse
- Elle écarte le Chef de district de ce travail alors qu'il doit être l'organe moteur
- Elle fait appel à des cadres qui feront sans doute défaut.

La méthode interne est une combinaison de ces deux conceptions et peut être décrite ainsi :

A l'intérieur du district, le recensement est dirigé et contrôlé par le Chef de district à la disposition duquel sera mis le personnel adéquat et les moyens matériels et financiers correspondants.

Les caractéristiques de cette méthode sont :

- Recensement synchronisé et uniformisé,
- Recensement national
- Dirigé par les cadres administratifs territoriaux
- Réalisé par un personnel spécialisé dont le recrutement et la formation posent le principal problème
- Encadrés par des Techniciens de la Statistique qualifiée.

### C - LA DIRECTION DE L'OPERATION: LE BUREAU CENTRAL DE LA POPULATION.

Un bureau central de la population rattaché au Ministère de l'Intérieur dirige les opérations et gèrera le recensement général pour exploiter les résultats et en assurer la mise à jour périodique.

Les crédits d'installation et d'équipement de ce bureau sont demandés au Fonds d'Aide et de Coopération, ses frais de fonctionnement ultérieurs devront passer à la charge du budget local.

.../...

Il sera dirigé par un fonctionnaire (Assistance technique) et recevra l'appui de techniciens de l'I.N.S.E.E. en missions temporaires.

Son rôle sera :

- De préparer, diriger le recensement et en exploiter les résultats
- De définir une politique gouvernementale en matière de population
- De tenter une expérience limitée de dépouillement mécanographique
- D'assurer la publication des résultats.

### III - DEVIS ESTIMATIF DE L'OPERATION

La population totale de la République Centrafricaine est évaluée à 1.180.000 d'habitants. Une partie de la population a déjà été recensée selon les techniques modernisées dans un certain nombre de districts-pilotes. Le chiffre de 900.000 personnes sera donc pris comme base de recensement.

#### A - RECENSEMENT SUR LE TERRAIN.

##### - Personnel

##### - de recensement :

- 150 Agents x 5.000Fr x 6 mois = 4.500.000

- primes pour fonctionnaires

évaluées à : 1.500.000

##### - De dépouillement :

- 30 Agents pendant 6 mois :

7.000Fr x 30 x 6 = 1.260.000

##### - Matériel :

- Imprimés (3,5 par tête) = 3.140.000

- Classeurs 5.000 x 30 = 1.500.000

- Bicyclette pour chef d'équipe  
et matériel divers (stylos à  
bille, ... ) =

600.000

Total recensement sur le terrain = 12.500.000

- BUREAU CENTRAL DE RECENSEMENT.

- <u>Personnel</u> : Recruté pour une période de pleine activité de 6 mois, par la suite le bureau, à effectifs réduits passera à la charge du budget local.	
- Un Administrateur de l'I.N.S.E.E. en mission (voyage, logement frais de mission)=	700.000
- Deux Attachés de l'I.N.S.E.E.	
- Solde pendant 6 mois :	950.000
- Voyage et frais de mission :	400.000
- Logement:	180.000
- <u>Secrétariat</u> :	
- 3 dactylographes à 10.000Fr =	180.000
- 1 planton à 5.000 Fr =	30.000
	-----
Total :	2.450.000

- MATERIEL.

- 1 machine à calculer électrique	
FACIT :	100.000
- 2 machines à calculer	
OLIVETTI :	100.000
- Mobilier :	150.000
	-----
Total :	350.000

- VEHICULES.

- Achat d'un véhicule. Utilisation d'un deuxième véhicule existant.	
- Achat 1 LAND-ROVER:	750.000
- Frais de réparation :	100.000
- Essence (20.000 x 2 x 6 ) =	240.000
- 2 chauffeurs (10.000 x 2 x 6 )=	120.000
	-----
Total:	1.210.000
<u>Total bureau central :</u>	4.010.000

DEPOUILLEMENT MECANOGRAPHIQUE.

Echantillon de I/IO soit :	
60.000 cartes à 20 francs =	1.200.000

PUBLICATION DES RESULTATS.

Forfait =	300.000
-----------	---------

RECAPITULATION.

- Recensement sur le terrain :	12.500.000
- Bureau central de recensement :	4.010.000
- Dépouillement mécanographique :	1.400.000
- Publication :	300.000

-----  
18.010.000  
=====

Total du projet arrondi: 18.000.000